



Bastia
CITÀ DI CULTURA

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 8 octobre 2026**

Objet : Modification du volume horaire d'agents à temps non complets

Date de la convocation : 2 octobre 2026

Date d'affichage de la convocation : 2 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 39

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Monsieur Paul TIERI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA ; Monsieur Didier GRASSI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Monsieur François FABIANI ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Madame Catherine CASIMIRI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Madame Marie-Dominique NASICA ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Laurent PAPAIZIAN ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI ; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur BATTINI Nicolas ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents :

Ont donné pouvoir :

Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON à Madame Hélène BERETTI ;
Monsieur Jean-Sébastien De CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI ;
Monsieur Matthieu RICCI à Madame Allison FIESCHI.

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Antoine Graziani élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L 332-23-1° ;
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 30 septembre 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 5 octobre 2026 ;

Considérant que dans le cadre de la gestion des ressources humaines de la commune et au regard des besoins identifiés au sein de la Direction de l'Éducation et de la Vie Scolaire, il est proposé d'augmenter, à compter du 1er janvier 2027, le temps de travail de certains agents territoriaux actuellement employés à temps non complet ;

Considérant que ces évolutions ont été étudiées au regard des nécessités de fonctionnement des services concernés, de l'organisation du travail et des besoins liés à la continuité du service public ;

Considérant que les évolutions de volumes horaires proposées s'inscrivent dans la montée en charge des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) extrascolaires, dont la fréquentation connaît une progression constante. Entre 2024 et 2025, les journées-enfants en extrascolaire sont passées de 6 871 à 7 046 à l'Arinella (+2,6 %), de 2 609 à 2 819 au Centre Ancien (+8,1 %) et de 428 à 583 à Charpak (+36,2 %). La fréquentation des mercredis suit la même dynamique avec des hausses respectives de 2,6 %, 39,1 % et 53,1 % ;

Considérant que cette progression se poursuit en 2026 et justifie l'adaptation de l'organisation des équipes afin de maintenir la qualité de l'accueil et de respecter les taux d'encadrement réglementaires ;

Considérant que ces modifications entraîneront une adaptation de la rémunération des agents concernés, calculée en fonction de leur nouvelle quotité de travail, soit un coût supplémentaire mensuel d'environ 6 000 €.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Didier GRASSI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** les modifications de volume horaire selon le tableau ci dessous :

Poste occupé	Grade	Service	Nombre d'heures actuelles	Nombre d'heures proposées
Animateur	Adjoint ter d'animation	Pôle Jeunesse & Loisirs	22 h	30 h
Animateur	Adjoint ter d'animation	Pôle Jeunesse & Loisirs	12 h	30 h
Animateur	Adjoint ter d'animation	Pôle Jeunesse & Loisirs	29 h	TC
Animateur	Adjoint ter d'animation	Pôle Jeunesse & Loisirs	28 h	33 h
Animateur	Adjoint ter d'animation	Pôle Jeunesse & Loisirs	15 h	20 h
Animateur	Adjoint ter d'animation	Pôle Jeunesse & Loisirs	32 h	TC
Animateur	Adjoint ter d'animation	Pôle Jeunesse & Loisirs	11 h	12 h
Animateur	Adjoint ter d'animation	Pôle Jeunesse & Loisirs	20h	25h
Agent de restauration collective	Adj tech	Restauration Collective	28h	TC

Article 2 :

- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2027.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 19/10/2026

Signé électroniquement le 19/10/2026

Antoine CRAZIANI

Gilles SIMEONI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.